

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 3^e jour du mois de février 2025, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet et Marion Richard.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences : Madame Andréanne Lapointe DeBlois, M. Olivier Parent

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Changement de titre d'emploi; Sylvain Delisle
7. Dépôt; Registre public – dons, marque d'hospitalité, etc.
8. Résolution : Acceptation facture finale DEXCO – Projet MADA
9. Résolution : Plu-Mobile – facturation 2025

LOISIRS & CULTURE

10. Résolution : Plan d'action MADA

DIVERS

11. Résolution : Adoption des déboursés du mois de janvier 2025
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 2281-25**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 2282-25**

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 JANVIER 2025

Il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de janvier 2025 : 1
Coût des travaux : 30 000 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

**RÉSOLUTION
NO : 2283-25**

6. CHANGEMENT DE TITRE D'EMPLOI; SYLVAIN DELISLE

ATTENDU QUE certaines des tâches actuellement effectuées par M. Delisle sont plus complexes que celles relevant d'un adjoint-administratif;

ATTENDU QUE le conseil désire reconnaître ce qui précède mais ne désire pas ouvrir un poste additionnel;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer le titre de « directeur-général adjoint/greffier-trésorier adjoint » à partir de janvier 2025. Il est entendu entre les parties que le salaire demeure le même.

7. DÉPÔT; REGISTRE PUBLIC 2024 – DONNS, MARQUE D'HOSPITALITÉ, ETC

La directrice générale dépose et indique qu'aucun don ou marque d'hospitalité n'a été reporté au registre public par les membres du Conseil municipal.

**RÉSOLUTION
NO : 2284-25**

8. ACCEPTATION FACTURE FINALE DEXCO – PROJET MADA

ATTENDU QUE le modèle de banc berçant a été modifié que le conseil avait approuvé le nouveau modèle et l'ajout de quantités de bancs;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'ajouter le montant 4542,40 \$ avant taxes au contrat et d'entériner le paiement de la facture finale du contrat à DEXCO, soit un total de 12 844,09 \$ incluant les taxes. Il y a une retenue de 5% (5 678,65 \$) au contrat. Le paiement actuel et de 7 165,45 \$. Le solde sera versé à la fin 2025.

**RÉSOLUTION
NO : 2285-25**

9. PLU-MOBILE – FACTURATION 2025

ATTENDU QUE la municipalité a délégué sa compétence en matière de transport collectif et adapté à la MRC de l'Île d'Orléans par une entente intermunicipale qui autorise la MRC à sous-déléguer cette compétence à toute personne autorisée par la loi;

ATTENDU QUE la MRC a confié à Développement Côte-de-Beaupré l'organisation et la gestion du transport collectif et adapté pour les municipalités de l'Île d'Orléans en commun avec les municipalités locales participantes de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE Développement Côte-de-Beaupré a accepté d'organiser et de gérer le service de transport collectif et adapté pour les deux MRC et qu'un contrat de transport a été octroyé le 6 octobre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités locales participantes contribuent financièrement au service de transport dont elles bénéficient;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 9 221.32 \$ représentant 5,38 \$ par habitant (1714) pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le 5,38 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

ATTENDU QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Goulet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la quote-part pour l'année 2025, soit une somme de 9 221.32 \$ à Développement Côte-de-Beaupré.

LOISIRS et CULTURE

**RÉSOLUTION
NO : 2286-25**

10. PLAN D'ACTION MADA 2025-2027

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le plan d'action de la politique familiale « Municipalité amie des aînés » (MADA) 2025-2027

DIVERS

**RÉSOLUTION
NO : 2287-25**

11. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (23 099.30 \$) et le paiement des comptes (127 302.84\$) totalisant 150 402.14 \$ pour le mois de janvier 2025 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2287-25**.

Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

12. CORRESPONDANCE

Il n'y a eu aucune correspondance officielle.

13. VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 2288-25**

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Marion Richard et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à h .

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».